



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/06/2021

Dossier complet le :

11/06/2021

N° d'enregistrement :

2021-5419

1. Intitulé du projet

Création d'une surface commerciale Bricomarché dans la ZAC de Toutes Joies à Gétigné (44)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Immobilière européenne des mousquetaires

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Loïc ALBERTINI

RCS / SIRET

3 3 4 0 5 5 6 4 7 0 0 5 7 5

Forme juridique

SA à conseil d'Administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a	Création d'une aire de stationnement ouverte au public de plus de 50 unités

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un magasin exploité sous l'enseigne Bricomarché sur un foncier de 11874 m² non bâti. Il comprend une surface construite de 3190 m² en un seul bâtiment, 5423 m² de voirie et parkings imperméables, 362 m² de parkings drainants et 2899 m² d'espaces verts. Le parking sera composé 83 places de stationnement dont 9 places réservées aux véhicules électriques, 4 à l'auto-partage et 29 réalisées en pavés drainants. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit.

Le terrain est situé dans le département de la Loire Atlantique sur la commune de Gétigné dans la Zone d'Activités Commerciales de Toutes Joies. Il correspond à une partie des parcelles cadastrées en section AB n°143, 355, 397, 669 et 715. La division de ces parcelles est en cours.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- Conforter le pôle d'activité de la ZAC de Toutes Joies à Gétigné
- Répondre aux habitants dans la zone de chalandise en apportant une offre commerciale complémentaire non alimentaire aux commerces présents au sein de la ZAC (Super U, boulangerie Blachère, Nous épicerie, Confetti, ...).
- S'inscrire dans une démarche d'aménagement durable grâce à une architecture s'intégrant parfaitement à son environnement, avec l'utilisation de matériaux performants lors de la construction.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comprendront les étapes suivantes :

- un léger terrassement en déblai/remblai du terrain (inférieur à 1m) pour la constitution de la plateforme du projet et le merlon brise vue au nord-ouest.
- la viabilisation du magasin avec la création des voiries, cheminements, places de stationnement.
- la construction du bâtiment fermé (1715 m²), du auvent jardin (420 m²) et de la surface de vente dans la cour (1000 m²)
- le raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement collectif de la commune de Gâtigné
- Le raccordement des eaux pluviales de toiture dans le réseau public pour une rétention dans le bassin B (selon prescription du dossier d'Autorisation Loi sur l'Eau de la ZAC d'août 2007).
- Le raccordement des eaux pluviales des voiries à un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le réseau du bassin de rétention A (selon DLE).
- La création d'un bassin pompier pour la défense incendie du site.
- L'éclairage extérieur
- les travaux d'espaces verts (plantations et engazonnement)

Durant les travaux, l'accent sera mis sur l'organisation, le suivi des travaux, le suivi de la qualité de l'air et des nuisances sonores, le recyclage des matériaux. La charte de chantier propre de l'enseigne sera observée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, l'ensemble sera ouvert en journée. Les clients viendront principalement en voiture faire leurs achats. Son implantation est au coeur d'une zone de chalandise à proximité d'un axe structurant (RD149 - contournement de Clisson).

Il n'y aura pas de livraison en dehors des horaires d'ouverture, il n'y aura donc pas de nuisances sonores la nuit ou tôt le matin. Un merlon de terre issu du déblai sera façonné à l'arrière du magasin et sera planté d'arbres et d'arbustes. Il limitera très fortement le bruit en journée et fera office de brise vue vis à vis des quelques maisons situées au nord-ouest du site.

La consommation énergétique du bâtiment respectera les normes de Réglementation Thermique 2012. L'entrée principale sera équipée d'un rideau d'air chaud. L'éclairage sera en LED et un apport de lumière naturelle est prévu pour le confort des clients et des salariés. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit du bâtiment.

9 places réservées aux véhicules électriques et 4 à l'auto-partage seront matérialisées. 29 places seront en pavés drainants.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures suivantes :

- Permis de construire
- Autorisation d'exploitation commerciale (dossier CDAC) au titre de l'article L.745-1, 1° du code de Commerce
- Porter à connaissance au titre de la Loi sur l'Eau article R.214-1 du Code de l'environnement. Le projet s'inscrit dans le cadre du Dossier d'Autorisation Loi sur l'eau qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 20 août 2007.
- Approbation des ABF (Architectes des Bâtiments de France).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette de l'opération	11 874 m ²
Surface de plancher créée	2 348 m ²
Surface de vente créée	3 135 m ²
Surface de voiries et parkings imperméables (54 places)	5423
Surface de parking en pavés drainants (29 places)	362 m ²
Espaces verts	2 899 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Allée Gestina
ZAC de Toutes Joies
44190 GÉTIGNÉ

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 26 ' 48 " 80 Lat. 47 ° 08 ' 71 " 01

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, la première ZNIEFF type I est à 21 km et la première ZNIEFF de type II à 0.3 km : - à 0.3 km ZNIEFF type II Vallée de la Moine - à 0.33 km ZNIEFF type II Vallée de la Sèvre Nantaise de Nantes à Clisson
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPBE 44 approuvé par arrêté préfectoral du 17/12/2020. Getigné est concerné par la RD149 qui se situe en déblais au droit du site. Le site du projet distant de 150 m de la RD149 n'est pas concerné par le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire zone humide a été réalisé et la carte est présentée dans le PLU approuvé en 2020. Selon cette carte, le projet n'est pas situé en zone humide. Seul le bassin de rétention A a fait l'objet d'un classement en zone humide (c'est en effet une zone humide mais anthropique, liée à la création du bassin).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi de la Sèvre Nantaise en Loire-Atlantique approuvé le 3 décembre 1998 et prescrit le 31 juillet 2019 - risque inondation. PPRi de la Moine approuvé le 15 octobre 2008 - risque inondation. La position topographique haute du site le met à l'abris de tout risque inondation. Pas de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur un site pollué.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche "marais de Goulaine" est situé à 12.4 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Gétigné est concernée par deux sites classés, situé sur la limite ouest du territoire communal (sentier de l'Arsenal au Moulin Neuf). Le projet se situe en dehors des sites classés. Il est à 200 m de la Chapelle de Toutes Joies (patrimoine religieux) et est soumis à l'avis des ABF qui ont validé le projet architectural.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un léger déblai-rembloi équilibré est prévu. La terre végétale sera réutilisée autant que possible sur site en renappage des espaces verts, du merlon arrière et pour les plantations des arbres et arbustes (en mélange dans les potets).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de la trame verte et bleue identifiée localement. C'est actuellement une zone fauchée qui ne comporte ni haie bocagère, ni arbre, ni mare. Elle est située entre des bâtiments/parkings de la ZAC et quelques maisons d'habitation. Lors des visites de terrain, aucun habitat, faune ou flore particulière n'a été relevé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé à 12.4 km du premier site Natura 2000 (marais de Goulaine). Il n'y aura pas d'impact.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De part sa situation géographique et l'état actuel du site, le projet n'aura pas d'incidences sur les zones à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet est inscrit dans une ZAC depuis 2007. Les terrains non construits ne sont plus cultivés, ils sont simplement entretenus par fauchage.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, pas au niveau du site du projet mais à proximité : - TMD - transport de matières dangereuses - fort au niveau de la RD149 La commune de Gétigné a également identifié les risques suivants : - Risque de rupture de barrage : faible - barrage de Ribou et du Verdon - Risque industriel : moyen - Site de l'Ecapière Le site n'est pas concerné par ces 2 derniers risques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sismicité niveau 3 (aléa modéré) Retrait et gonflement des argiles : aléa moyen Mouvement de terrain : non, pas au niveau du projet (lié aux cavités souterraines sur la commune) Radon : commune classée au niveau 3 Remontée de nappe : Faible au niveau du site Inondation : fort au niveau de la Sèvre Nantaise et de la Moine (PPRI) mais pas au niveau du projet (altimétrie élevée par rapport aux cours d'eau)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Indirectement, les travaux et déplacement des véhicules à moteur pendant la phase travaux et d'exploitation vont entraîner une dégradation de la qualité de l'air (rejets de gaz à effet de serre). Des bornes pour les voitures électriques et des places réservées à l'auto-partage sont prévues.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permettra l'accueil de 83 véhicules supplémentaires sur le secteur en lien avec la ZAC déjà existante.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il y a 4 maisons en retrait de 20 m par rapport au site. Le déplacement des camions de livraison qui se feront pendant les horaires d'ouvertures du magasin vont générer un peu de bruit qui sera atténué fortement par un merlon planté d'une haie d'arbres et d'arbustes (haie bocagère) assez dense au nord-ouest du côté des maisons d'habitation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne va pas engendrer d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne va pas engendrer de vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'aire de stationnement et la cour arrière seront éclairées via des candélabres à LED. Les lumières seront coupées en dehors des heures d'exploitation.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets sont liés au déplacement des véhicules qui seront relativement limités.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le magasin sera raccordé au réseau d'assainissement collectif de la commune.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales tombant sur le site seront infiltrées en partie dans les parkings drainants et dans les espaces verts comme c'est le cas actuellement.</p> <p>Les eaux de voirie et de parkings imperméables passeront pas un séparateur hydrocarbures et rejoindront le bassin de rétention A comme prévu par l'arrêté préfectoral du 2/08/2007.</p> <p>Les eaux de toitures non polluées rejoindront le bassin de rétention B comme prévu dans l'arrêté préfectoral.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase de réalisation des travaux, le chantier générera des déchets inertes, industriels banals, d'emballages et spéciaux (peintures, solvants, ...)</p> <p>Les déchets seront triés, valorisés ou acheminés dans les décharges dédiées.</p> <p>En phase d'exploitation, une collective sélective sera réalisée. Les déchets seront repris régulièrement et traités par des organismes agréés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans un secteur soumis à l'avis des ABF. Le projet architectural a été validé par le service des ABF. D'un point de vue paysager, le projet est de nature à modifier le paysage existant . Cet impact n'est cependant pas notable car le projet se trouve dans une ZAC existante depuis 2007 et un volet paysager important est prévu.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une ZAC, il n'y a plus d'activité humaine de type agriculture depuis 2007.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet se situe dans la ZAC de Toutes Joies dont la gestion des eaux fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Le projet prévoit 362 m² de parkings en pavés drainants, ce qui augmentera l'infiltration naturelle dans le sous-sol. Un séparateur hydrocarbures sera placé avant l'envoi des eaux de voiries et parkings imperméables vers le bassin de rétention A. Une vanne d'isolement pourra être actionnée en cas de pollution accidentelle. Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement communal.

Le site actuellement entretenu par fauchage ne comporte aucun arbuste, ni arbre. Dans le cadre du projet un aménagement paysager de qualité et fonctionnel est prévu. Il comprend la plantation de :

- 69 arbres de hautes tiges d'essences locales

- 250 ml de haie bocagère avec en lisière Sud-ouest et Nord-Ouest. Sur la partie nord-ouest, la haie plantée sur un merlon, formera un écran visuel et un écran anti-bruit vis à vis des 4 maisons d'habitation proches.

- 230 m² de bandes et massifs entre les chaussées et trottoirs et sur les espaces verts des parkings.

Le projet intègre des panneaux photovoltaïques en toiture et l'autoconsommation, 9 places pour les voitures électriques et 4 places en autopartage. Le projet est situé dans un secteur soumis à l'avis des ABF qui ont déjà validé le projet architectural.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli et du site du projet au sein d'une ZAC créée en 2007 sur un terrain fauché, sans arbres ni arbustes et sans habitat parculier, éloigné des cours d'eau, sans zones humides, avec des bassins de rétention déjà prévus pour collecter les eaux pluviales et un raccordement des eaux usées au réseau communal et tous les autres éléments étudiés, nous pensons que le projet est dispensé d'une étude environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Dossier de CDAC

Porter à connaissance Loi sur l'Eau - Janvier 2021 dont l'arrêté Préfectoral du 20 août 2007 concernant la ZAC de Toutes Joies (en Annexe du Porter à connaissance)

PLU révisé de la Commune de Gétigné (approuvé le 13/02/2020) présentant les cartes des zones humides, trames vertes et bleue, les risques naturels, les risques technologiques, etc.

Approbation du projet architectural par les ABF.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PARIS

le,

4/6/2021

Signature

